



Déplacement du poteau électrique situé sur ma pr

Par **lucie_old**, le **11/10/2007** à **17:57**

Bonjour,

Je procède à des travaux de terrassement sur mon terrain dans le cadre de l'aménagement de mon jardin. Un poteau électrique me gêne pour opérer des nivelations.

EDF ne souhaite pas prendre en charge ces modifications pretextant qu'il ne s'agit pas de "construction".

Article 12 de la loi du 15 juin 1906 : vague au niveau du bâti

Par contre, en 2002, un juge a donné raison à des propriétaire qui construisaient un étang. Je n'ai plus la référence du cas sous les yeux mais pourrai vous la donner ultérieurement.

Merci d'avance pour vos précieux conseils

Bien cordialement

Lucie